



LEGENDE

Délimitation des lots / ilots

- Délimitation du schéma directeur
- Courbes de niveau du terrain existant

Concept de développement urbain

1. Programmation urbaine / Répartition sommaire des densités

- Logement
- Commercial services
- Artisanat / Industrie
- Équipements publics / de loisir / de sport

2. Espace public

- Espace minéral fermé / ouvert
- Espace vert fermé / ouvert

3. Centralité

4. Élément identitaire à préserver

5. Mesures d'intégration spécifiques

6. Séquences visuelles

- Axe visuel
- Seuil / entrée de quartier, de ville, de village

Concept de mobilité et concepts d'infrastructures techniques

7. Connexions

- Réseau routier (interquartier, intraquartier, de desserte locale)
- Mobilité douce (interquartier, intraquartier)
- Zone résidentielle / de rencontre
- Chemin de fer

8. Aire de stationnement

- Parking ouvert / souterrain
- Parking public / privé

9. Transport en commun (arrêt de bus / gare et arrêt ferroviaire)

10. Infrastructures techniques

- Axe principal pour écoulement et la rétention des eaux pluviales
- Axe principal du canal pour eaux usées

Concept de mise en valeur des paysages et des espaces verts intra-urbains

11. Couloir vert

12. Biotopes à conserver

Supplémentaire

- Bassin de rétention
- Actes à préserver

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
01	03/12/25	JAD	NKG	Adaptation du périmètre

MAÎTRE D'OUVRAGE

Administration communale de Reckange-sur-Mess

PROJET

Commune de Reckange-sur-Mess
PAP-NQ "Rue de Geisen"
à Limpach

OBJET

Schéma Directeur
Partie graphique

BUREAU D'ÉTUDES

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR	JAD	DATE	14/06/2024
VÉRIFIÉ PAR	NKG	ÉCHELLE	1/1000
CONTRÔLÉ PAR	Myriam HENGESCH	PHASE	SD
FICHIER	P:\LSC360\2022\20220902_LP_U_ModIPAG Reckange_Rue de Geisen_LimpachID_Plans\SD\LSC-20220902-URB-SD_PAG_L402.vwx		
PLAN N°	LSC	20220902	URB PLAN 0001 SCHEMA DIRECTEUR 01

1. Toutes les informations et les dimensions sont à vérifier avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. Si elles sont non conformes aux plans actuels, l'entrepreneur doit informer le bureau d'ingénierie directement, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte.

2. Toutes les exécutions sont à réaliser selon les normes (COT/BETON, ...) en suivant la réglementation actuellement en vigueur.

3. Les plans actuels sont sujet à modifications si la situation rencontrée sur chantier le nécessite.